

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 09/05/2023
et publié ou notifié
le 09/05/2023

COMMUNE D' AISY SUR ARMANCON

Séance ordinaire du 05 mai 2023

Date de la convocation: 28/04/2023

Membres en exercice : 9 L'an deux mille vingt-trois et le cinq mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT

Présents : 7

Présents : Thérèse BURGRAF, Olivier MURAT, Olivier CADART, Roland BURGRAF, Sofie AUBLIN, Chantal BESANÇON, Marie-France MURAT

Votants : 7

Pour : 7

Représentés :

Contre : 0

Excusés : Maude GUYOTOT

Abstentions : 0

Absents : Aymeric FOURRIER

Secrétaire de séance : Marie-France MURAT

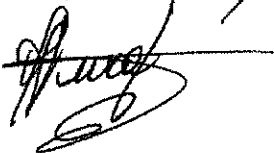
Objet: Vote de crédits supplémentaires - aisy_armancon - 2023_34

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux rajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
675 (042)	Valeurs comptables immobilisations cédée	860.12	
775	Produits des cessions d'immobilisations		20.00
77681 (042)	Neutralisation des amortissements		840.12
TOTAL :		860.12	860.12
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
192 (040)	Plus ou moins-values sur cession immo.	840.12	
024	Produits des cessions d'immobilisations		-20.00
2188 (040)	Autres immobilisations corporelles		860.12
TOTAL :		840.12	840.12
TOTAL :		1700.24	1700.24

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

La secrétaire de séance
Mme. Françoise Lurât


Le Maire,
Olivier MURAT

